

RAPPELS SUR LES BOURSES DEPARTEMENTALES**Bourses départementales Gironde / Dordogne**

Du 16/01/2023 au 08/07/2023

Rappels concernant les demandes de bourses départementales**BOURSE GIRONDE (date limite 2 mai 2023)**

Le formulaire a été distribué (**remis en mains propres contre signature**) à tous les élèves boursiers et/ou en 4ème-3ème Segpa résidant en Gironde.

Les élèves absents concernés se présenteront au secrétariat d'intendance dès leur retour (une convocation au secrétariat d'intendance apparaîtra sur leur compte Pronote jusqu'à ce qu'ils se présentent).

La demande peut être faite **en ligne** (traitement beaucoup + rapide) : <https://www.gironde.fr/mon-compte/connexion>

Remarque : le collègue ne peut pas gérer les problèmes de connexion : voir avec le conseil départemental : dqaj-djec-bourses@gironde.fr .

Si vous décidez de faire une demande au format papier, elle doit être **déposée au secrétariat d'intendance** (Mme EMILI) comme expliqué aux élèves lors de la remise du document.

Vous devez remplir le formulaire et **joindre les documents demandés sur le formulaire**:

= **RIB** du parent demandeur (le même qui perçoit la bourse nationale)

+ **photocopie recto/verso de la carte d'identité du parent**

+ **attestation sur l'honneur** (texte noté sur le formulaire, à recopier sur papier libre)

Aucun dossier incomplet ne sera récupéré.

BOURSE DORDOGNE (date limite 31 janvier 2023)

Le formulaire a été **envoyé par courrier**.

Comme le stipule le document qui accompagnait l'envoi, le formulaire est à rendre **au secrétariat de direction** (Mme HIVERT) ou à envoyer directement au service des bourses du département de la Dordogne.

La demande doit être **complétée et accompagnée des documents** demandés dans le formulaire :

RIB + Justificatif de domicile

Rappel concernant Pronote : les parents et responsables légaux doivent passer par leur propre compte pour être sûrs de recevoir les informations de l'établissement.

Les élèves convoqués au secrétariat d'intendance n'ont pas besoin d'être accompagnés. Le motif "Documents administratifs" signifie qu'un document administratif va leur être donné par la secrétaire d'intendance.

Pour toutes questions complémentaires vous pouvez joindre Mme HIVERT (bourse Dordogne) et Mme EMILI (bourse Gironde) via leur compte Pronote, par téléphone (0553744660), par mail ou par le carnet de liaison des enfants.